

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE LÉRY



Remis à M. Dale Stewart
Directeur général
Ville de Léry

Rapport final produit par :



Le 4 septembre 2014



CRÉDITS

Projet :	Plan d'action en développement durable pour la Ville de Léry
Numéro de projet :	7302475.01
Date :	4 septembre 2014
Document préparé par :	Marie-France Patoine, B.Sc.urb., M.Env. (chargée de projets)
Équipe de travail et de révision:	Marc Delage (chargé de projets) Frédéric Moreau (directeur développement des affaires) Sandra Arce Aured (chargée de projets)

© 2014, **Ville de Léry**. Tous droits réservés.

La préparation du présent règlement a été réalisée avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et administré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré cet apport, les opinions exprimées sont celles des auteurs, et la Fédération canadienne des municipalités et le gouvernement du Canada n'assument aucune responsabilité à leur égard.

TABLE DES MATIÈRES

1	MISE EN CONTEXTE	5
1.1	Le développement durable	5
2	MÉTHODOLOGIE	7
2.1	Démarrage du projet.....	8
2.1.1	Comité de pilotage	8
2.1.2	Bilan en développement durable.....	8
2.2	Élaboration d'une vision, d'orientations et d'objectifs.....	10
2.3	Plan d'action.....	11
2.3.1	Forum citoyen	11
2.4	Adoption.....	12
3	VISION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	13
4	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	14
5	PLAN D'ACTION	15
6	CONCLUSION ET SUIVI	27

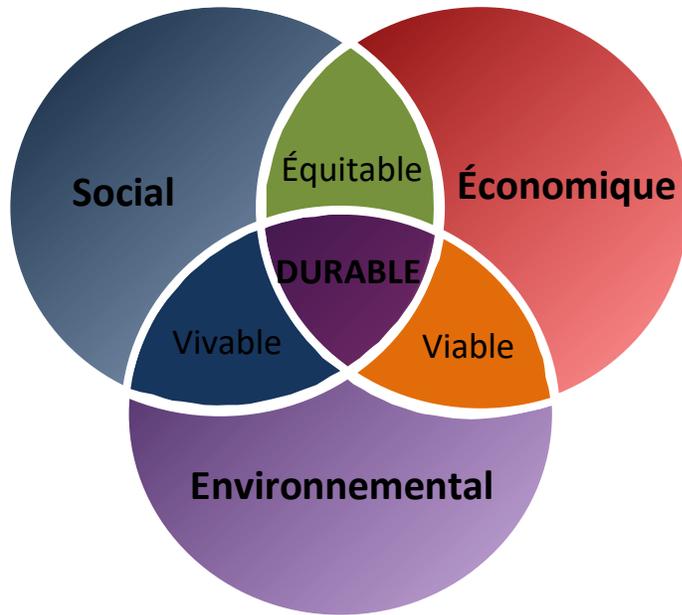
1 MISE EN CONTEXTE

Les défis que les villes doivent relever sont nombreux : vieillissement de la population, transport collectif, besoins des nouvelles familles, conservation des milieux naturels, préservation du patrimoine bâti, accès à des services de proximité, etc. La Ville de Léry, pour y répondre et s'adapter aux besoins évolutifs de sa population, a initié au début de l'année 2014 une démarche afin de se doter d'un Plan d'action en développement durable (PADD).

Trois éléments clés ont incité la Ville à vouloir prendre du recul et ainsi être en mesure de bien planifier son développement. L'ouverture de l'autoroute 30 en 2012 traversant le territoire de Léry est le premier de ces éléments. Le second de ceux-ci est l'accès à un réseau d'égouts et d'aqueduc pour les résidents d'une partie de la ville, ce qui entraîne présentement une pression en faveur du développement immobilier. En parallèle, à l'échelle métropolitaine, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté en 2012 son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), plan qui dresse les grandes orientations du développement sur son territoire. La Ville de Léry, étant sur le territoire de la CMM, est directement touchée par ce troisième élément (le PMAD) pour son aménagement futur. Conséquemment, la Ville de Léry, qui souhaite demeurer maître de son développement, a pris la décision de poser des balises en se dotant d'une planification intégrant le concept de développement durable.

1.1 Le développement durable

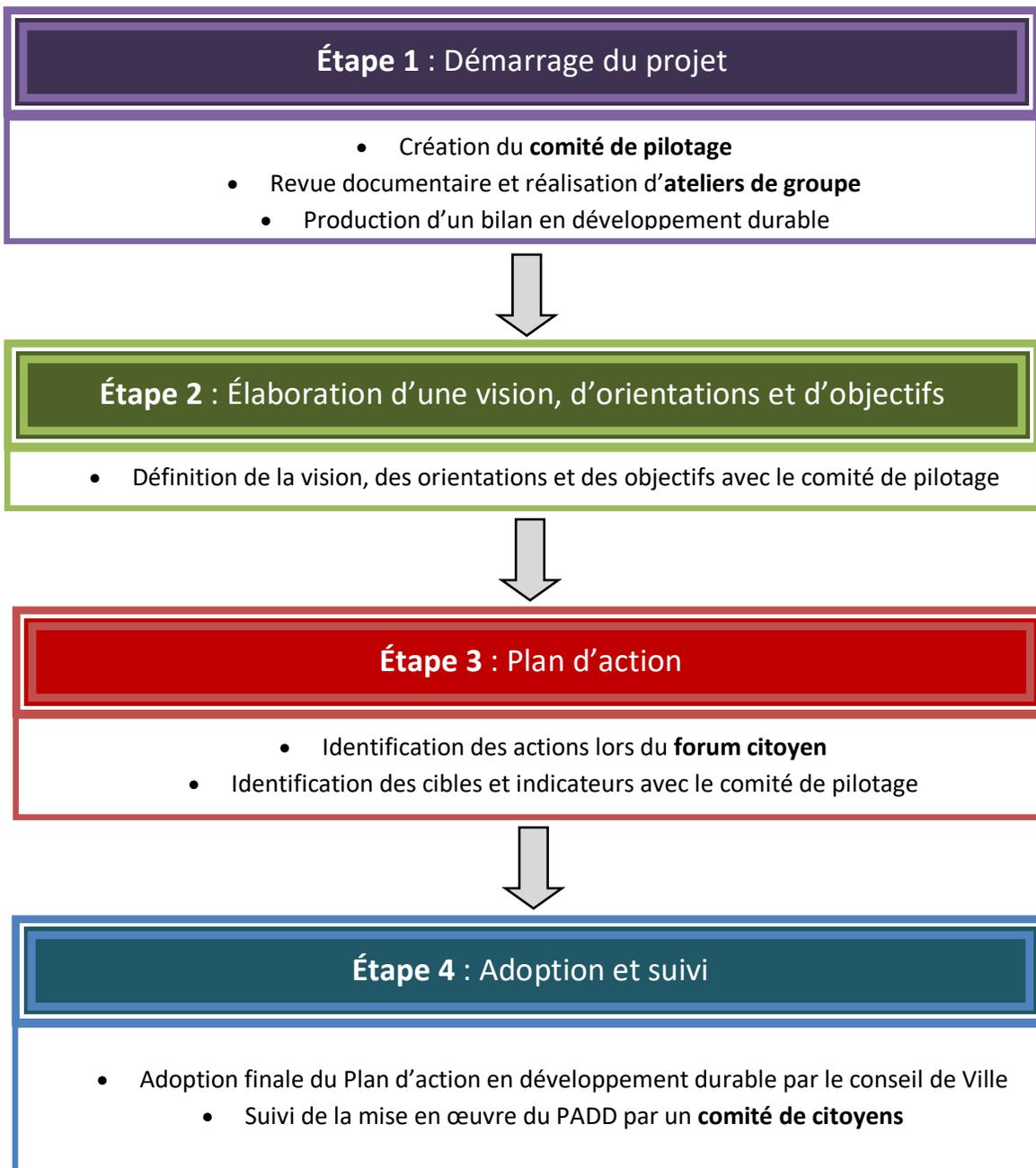
La Ville a choisi la notion de développement durable pour, à la fois se questionner sur son avenir, mais également pour répondre aux besoins présents de sa communauté sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Ce concept est tiré du Rapport Bruntland qui présentait en 1987 une première définition du concept. Cette définition nous invite à prendre en compte les impacts économiques, environnementaux et sociaux de nos actions sur notre société.



C'est en se collant à cette définition et aux différents volets qui composent le développement durable que le PADD fut élaboré pour la Ville de Léry.

2 MÉTHODOLOGIE

Dans le but de répondre adéquatement aux exigences de la Ville de Léry et de rendre compte de sa réalité, la méthodologie utilisée pour développer le PADD fut déterminée conjointement par Nature-Action Québec (NAQ) et l'administration municipale.



2.1 Démarrage du projet

2.1.1 Comité de pilotage

Afin d'assurer que le PADD soit le reflet des attentes et ambitions de la population de Léry, un comité de pilotage fut créé puis a suivi toutes les étapes de l'élaboration du PADD. Ce comité était formé par Caroline Deguire (citoyenne), Akimana Gaucher (citoyenne), André Caron (citoyen), Dale Stewart (DG. Léry), Philippe Chrétien (Urb. Léry), Éric Pinard (Conseiller municipal) et Léon Leclerc (conseiller municipal).

Des rencontres fréquentes ont permis de créer une synergie entre les membres du comité et ainsi de tirer profit des expériences et opinions de chacun en vue d'enrichir le contenu du PADD.

2.1.2 Bilan en développement durable

Ce diagnostic avait pour but de bien comprendre où se situe actuellement la Ville de Léry en matière de développement durable et ainsi connaître ses forces et ses faiblesses en plus d'identifier les opportunités et les menaces qui la guettent. Le bilan a été réalisé en deux étapes: d'abord par une revue documentaire, puis par l'organisation d'ateliers de groupe.

Revue documentaire

Cette première étape consistait à revoir la documentation produite par la Ville et ses partenaires. Elle a permis de comprendre l'état actuel de la ville, mais également, de cerner les enjeux à venir. Les documents suivants ont été analysés :

- le projet de Plan d'urbanisme (2013)
- le Schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon (2006)
- Le projet de règlement 170 de la MRC de Roussillon modifiant le schéma d'aménagement en concordance avec le PMAD.
- le PMAD de la CMM (2012)
- Plan stratégique de conservation pour le corridor vert Châteauguay Léry (NAQ, 2014)
- l'étude sur l'histoire et le patrimoine – MRC de Roussillon (2006)

- le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) – Centre local de développement (CLD) et MRC de Roussillon (2010)
- Statistiques Canada (2011).

Ateliers de groupe

En complément à la revue documentaire, des rencontres ont été organisées avec des citoyens de Léry afin d'être en mesure de bien saisir l'historique du territoire et sa dynamique. Ces rencontres ont pris la forme d'ateliers de groupe regroupant une dizaine de personnes. Dans le but d'obtenir une bonne représentation de la population léryveraine, les participants devaient être choisis parmi les classes citoyennes suivantes :

- différents groupes d'âge
- femmes et hommes
- commerçants
- résidants de longue date
- communautés francophone et anglophone
- emplacements de leur résidence (le quartier du bord de l'eau *versus* le quartier au sud de la route 132 (quartier des *parcs*)

Ces ateliers, d'une durée de deux heures, portaient principalement sur quatre grands volets :

- le volet économique
- le volet social
- le volet aménagement urbain
- le volet environnemental.

2.2 Élaboration d'une vision, d'orientations et d'objectifs

Avec l'aide du comité de pilotage et en lien avec le bilan de développement durable, une vision sur un horizon de dix ans a été définie. Trois orientations et huit objectifs en ont découlé. Ils sont présentés au chapitre 4.

2.3 Plan d'action

2.3.1 Forum citoyen

Au printemps 2014, la Ville, désirant que son PADD soit un plan pour toute la collectivité, a organisé un forum afin d'impliquer les citoyens dans le processus d'élaboration des actions du PADD. Ces dernières sont au cœur du PADD et ce sont elles qui devront être planifiées et réalisées au cours des dix prochaines années.



Plus de 60 personnes ont participé au forum. Les gens étaient séparés en petits groupes et devaient travailler sur un des objectifs préalablement identifiés par le comité de pilotage. Les citoyens étaient invités à suggérer des actions que la Ville de Léry pourrait réaliser. Au final, c'est la Ville de Léry qui sera le porteur de toutes les actions proposées dans le PADD avec, au besoin, l'aide de certains partenaires. Les actions du PADD



sont le reflet de celles proposées par les citoyens. Selon leur répétition, leur spécificité, leur pertinence et leur faisabilité, certaines actions n'ont pu être retenues ou ont été intégrées à d'autres actions plus générales. Certaines actions ont également été ajoutées par la Ville.

Le forum a aussi permis de rappeler aux citoyens l'objectif visé par l'élaboration d'un tel plan et toute la démarche effectuée en amont du processus. À la suite du forum, le comité de pilotage a repris les actions une à une et, pour chacune d'elle, a élaboré un échéancier, des cibles et des indicateurs.

2.4 Adoption

La Ville procèdera à l'adoption du PADD au cours de l'été 2014. Bien qu'il s'agisse d'un plan d'action qui sera réalisé par l'administration municipale, cette dernière profitera de l'occasion pour le présenter à ses citoyens qui sont, ultimement, les premiers concernés par l'aboutissement de la démarche.

3 VISION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans dix ans, Léry :

- exprime son unicité par son caractère champêtre, son milieu riverain, ses espaces naturels et sa localisation privilégiée
- s'adapte aux changements et évolue en demeurant connectée sur les besoins de sa population
- possède des quartiers résidentiels conviviaux, diversifiés, respectueux de l'identité léryveraine et assurant la mixité sociale
- assure le bien-être de sa communauté en favorisant l'accessibilité à des services variés
- protège ses milieux naturels riches en biodiversité, ses paysages et son patrimoine bâti.



4 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Orientation 1 : Sauvegarder et valoriser les caractéristiques qui forgent l'identité léryveraine

Objectif 1.1 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti

Objectif 1.2 : Intégrer de façon cohérente les nouvelles constructions et les projets de rénovation de bâtiments

Objectif 1.3 : Protéger et mettre en valeur les milieux naturels et paysagers

Orientation 2 : Assurer la cohérence dans les nouveaux projets de développement

Objectif 2.1 : Développer des projets résidentiels diversifiés en respectant le patrimoine et les milieux naturels

Objectif 2.2 : Favoriser la mixité sociale à l'intérieur des projets

Orientation 3 : Créer des projets en lien avec le milieu existant et répondant aux besoins évolutifs de la population

Objectif 3.1 : Accroître l'accessibilité à des services et des activités pour les citoyens

Objectif 3.2 : Améliorer la mobilité et la sécurité routière à travers la ville

Objectif 3.3 : Augmenter l'accès et l'appropriation des milieux naturels, parcs et éléments paysagers

5 PLAN D'ACTION

ORIENTATION 1 : SAUVEGARDER ET VALORISER LES CARACTÉRISTIQUES QUI FORGENT L'IDENTITÉ LÉRYVERAINE

OBJECTIF 1.1 : PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BÂTI

ACTIONS	PARTENAIRES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (Sous-actions)	ÉCHÉANCE			SUIVI	
			0 à 2 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	CIBLES	INDICATEURS
Inventorier et caractériser les bâtiments et éléments d'intérêt patrimonial (revêtements, clôtures, etc.) et diffuser l'information aux citoyens	MRC de Roussillon Comité du centenaire	Implanter un géorallye permettant de parcourir la ville selon l'emplacement des bâtiments d'intérêt patrimonial déjà connus	✓			Identifier d'ici 2 ans tous les bâtiments d'intérêt patrimonial de Léry	Nombre de bâtiments d'intérêt patrimonial identifié par année
		Adopter un recueil des bâtiments d'intérêts patrimonial de Léry		✓			
		Diffuser le recueil sur le site internet de la Ville		✓			
		Mettre à jour le géorallye					
Protéger les bâtiments d'intérêt patrimonial		Réviser le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) existant en intégrant de nouveaux bâtiments d'intérêts patrimonial à préserver		✓		Intégrer tous les nouveaux bâtiments d'intérêt patrimonial dans le Plan d'implantation et intégration architecturale d'ici 2 ans	Nombre de bâtiments supplémentaires déjà intégrés au PIIA
		Adopter et diffuser un guide aux citoyens pour la rénovation de bâtiments d'intérêt patrimonial			✓		

OBJECTIF 1.2 : INTÉGRER DE FAÇON COHÉRENTE LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS PONCTUELLES ET LES PROJETS DE RÉNOVATION DE BÂTIMENTS

Favoriser l'harmonisation des nouvelles constructions de bâtiments ainsi que des rénovations de bâtiments aux quartiers existants		Revoir la réglementation (règlement de zonage et PIIA) en s'assurant de respecter la typologie des bâtiments et la superficie des terrains	✓				
		Modifier les densités à respecter pour les différents secteurs résidentiels	✓				

OBJECTIF 1.2 : INTÉGRER DE FAÇON COHÉRENTE LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS PONCTUELLES ET LES PROJETS DE RÉNOVATION DE BÂTIMENTS (Suite)

ACTIONS	PARTENAIRES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (Sous-actions)	ÉCHÉANCE			SUIVI	
			0 à 2 ans	3 à 5 ans	6-10 ans	CIBLES	INDICATEURS
Appliquer la réglementation en place de façon plus rigoureuse et systématique		Évaluer les ressources disponibles versus les rôles et responsabilités		✓			
		Suite à l'évaluation, augmenter le nombre de ressources requises		✓			
Assurer la préservation d'un couvert forestier sur les terrains lors de nouvelles constructions		Définir un pourcentage de couvert forestier à conserver lors de nouvelles constructions	✓			<ul style="list-style-type: none"> – Protéger le maximum du territoire de Léry d'ici 2024 – Se doter d'un plan de foresterie urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> – % de couvert forestier conservé lors de nouvelles constructions – Date d'adoption du Plan de foresterie
		Élaborer un plan de foresterie urbaine			✓		
Établir des normes qui protègent les percées visuelles sur le lac (marges, taux d'implantation des bâtiments, hauteur, etc.)		Déterminer des percées visuelles importantes et intéressantes à préserver	✓			100% des percées visuelles d'intérêt sont préservées d'ici 10 ans	Nombre de percées visuelles préservées par année
		Intégrer dans les outils urbanistiques la protection de percées visuelles	✓				
Encadrer davantage la démolition de bâtiments		Réviser les normes encadrant la démolition dans le Plan d'urbanisme et ses règlements	✓			Encadrer 100% des démolitions de bâtiments produits par année	Nombre de démolitions de bâtiments encadrés par année
		Diffuser sur le site internet de la ville les normes de démolition		✓			
Favoriser la consolidation (remembrement) de petits terrains pour la construction		Identifier des terrains où le remembrement serait souhaitable	✓			Effectuer la consolidation de petits terrains pour la construction d'ici 2 ans	Nombre de terrains identifiés par année

OBJECTIF 1.3: PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES MILIEUX NATURELS ET PAYSAGERS

ACTIONS	PARTENAIRES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (Sous-actions)	ÉCHÉANCE			SUIVI	
			0 à 2 ans	3 à 5 ans	6-10 ans	CIBLES	INDICATEURS
Identifier et prioriser les milieux naturels à préserver	Héritage Saint Bernard MRC de Roussillon CMM MDDELCC	Identification des zones à préserver par l'adoption d'un plan stratégique de conservation et d'acquisition	✓			Augmenter le potentiel de protection des milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> – Superficie de zones identifiées à conservation – Superficie des zones acquises (ou avec entente)
		Modifier, s'il y a lieu, le Plan d'urbanisme et sa réglementation		✓			
		Mettre en œuvre des acquisitions ou ententes avec les propriétaires afin de permettre l'accessibilité aux milieux naturels					
		Identifier des tracés pour les activités récréatives dans les milieux naturels		✓			
		Informers les citoyens par différents moyens de communication (Site Internet de la Ville, signalisation, etc.)		✓			
Protéger la biodiversité et suivre son état de façon régulière	Héritage Saint Bernard	Mettre en place une stratégie de surveillance et définir une récurrence pour l'analyse de l'état de la biodiversité			✓	Assurer un suivi de l'état de la biodiversité	Nombre d'analyses sur l'état de la biodiversité réalisées
Encourager la plantation d'arbres sur les terrains privés et publics		Dresser une liste des programmes gouvernementaux et autres qui octroient des subventions pour la plantation d'arbres		✓		Augmenter le couvert arboricole sur les terrains privés et publics	Nombre de plantations d'arbres réalisées chaque année
		Soumettre une demande, lorsque possible, dans le cadre des programmes offerts					

ORIENTATION 2 : ASSURER LA COHÉRENCE DANS LE NOUVEAUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

OBJECTIF 2.1 : Développer des projets résidentiels diversifiés en respectant le patrimoine et les milieux naturels

ACTIONS	PARTENAIRES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (Sous-actions)	ÉCHÉANCE			SUIVI	
			0 à 2 ans	3 à 5 ans	6-10 ans	CIBLES	INDICATEURS
Maintenir l'aspect hétérogène du cadre bâti de Léry		Mettre en place d'outils urbanistiques afin d'encadrer les projets de développement (PPU,PAE)		✓		Modification de la réglementation	Nombre d'outils urbanistiques
Moduler la densité du cadre bâti en fonction de la sensibilité et de la proximité des milieux naturels		Mettre en place des outils urbanistiques afin d'encadrer les projets de développement (PPU,PAE)		✓		Modification de la réglementation	Nombre d'outils urbanistiques

OBJECTIF 2.2 : Favoriser la mixité sociale à l'intérieur des projets

Prévoir des habitations conçues pour les aînés et les familles afin de répondre à leurs besoins	Ministère de la Santé et des Services sociaux Carrefour action municipal et famille	Intégration dans la planification spécifique des secteurs (PPU, PAE) de développement la mixité sociale		✓		Augmenter la mixité sociale à l'intérieur dans la planification de projets	<ul style="list-style-type: none"> – % d'habitations pour ménages faible revenu – % d'habitations adaptées aux personnes âgées
		Adhérer au programme «Municipalité amie des aînés»		✓			
		Adhérer au programme «Municipalité amie des enfants»		✓			
Déterminer un secteur (noyau municipal) où on trouve un aménagement social		Identifier l'emplacement du noyau municipal	✓				
		Acquérir ou rédiger d'ententes (s'il y a lieu) avec les propriétaires		✓			

		Ajouter la notion de noyau municipal au plan d'urbanisme		✓			
Prévoir un développement résidentiel favorisant une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées		Mise en place d'outils urbanistiques afin d'encadrer les projets de développement		✓		Augmenter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées	Nombre d'habitations adaptées aux personnes de mobilité réduite et aux personnes âgées
OBJECTIF 2.2 : Favoriser la mixité sociale à l'intérieur des projets (suite)							
ACTIONS	PARTENAIRES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (Sous-actions)	ÉCHÉANCE			SUIVI	
			0 à 2 ans	3 à 5 ans	6-10 ans	CIBLES	INDICATEURS
Permettre un règlement qui autorise plusieurs typologies, dont le multigénérationnel		Intégrer dans le règlement de zonage des bâtiments résidentiels multigénérationnels	✓				
Inclure dans les projets de développements des structures récréatives pour les jeunes et les aînés		Identifier l'emplacement de nouvelles structures récréatives dans les nouveaux développements		✓		Augmenter les espaces récréatifs	Nombre de nouveaux parcs

ORIENTATION 3 : CRÉER DES PROJETS EN LIEN AVEC LE MILIEUX EXISTANT ET RÉPONDANT AUX BESOINS ÉVOLUTIFS DE LA POPULATION

OBJECTIF 1.1 : Accroître l'accessibilité à des services et des activités pour les citoyens

ACTIONS	PARTENAIRES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (Sous-actions)	ÉCHÉANCE			SUIVI	
			0 à 2 ans	3 à 5 ans	6-10 ans	CIBLES	INDICATEURS
Offrir aux citoyens l'accès à des services diversifiés	Ville de Châteauguay	Analyser et réviser le programme de remboursement des frais d'activités pour inclure l'ensemble de la population à ce remboursement		✓		Augmenter l'accessibilité aux services de loisirs et de culture	% de la population ayant participé ou assistée aux activités offertes par les services de loisirs et de culture
	Ville de Beauharnois	S'il y a lieu, négocier des ententes d'accès à des installations et à des services dans les villes voisines		✓			
Diffuser l'information concernant les services et les activités offerts aux citoyens		Mettre en ligne sur le Site Internet de la ville des services offerts, de la politique de remboursement ainsi que des commerces et services professionnels (travailleurs autonomes) se retrouvant sur le territoire		✓			
		Évaluer les besoins en matière d'activités récréatives		✓		Impliquer les citoyens	
Créer un comité de citoyens pour accompagner la ville dans le développement des activités récréatives		Créer un comité de citoyens bénévoles pour mettre en place des activités/création d'un service pour les loisirs			✓		
Planifier la venue de garderies dans les nouveaux projets de développement		Prévision dans la réglementation de la possible implantation de garderies	✓			Implantation de nouvelles garderies sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de garderies subventionnées - Nombre de places demandées en garderie/nombre de places offertes

Maintenir les activités existantes sur le territoire (activités pour aînés, fête de la famille, fête de Noël, etc.)	Club Optimiste Club de l'âge d'or	Appuyer et aider les organismes dans le maintien des activités		Maintenir les activités existantes pour les citoyens	Montant octroyé pour les activités
---	--------------------------------------	--	---	--	------------------------------------

OBJECTIF 1.1 : Accroître l'accessibilité à des services et des activités pour les citoyens (Suite)							
ACTIONS	PARTENAIRES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (Sous-actions)	ÉCHÉANCE			SUIVI	
			0 à 2 ans	3 à 5 ans	6-10 ans	CIBLES	IDIFICATEURS
Améliorer la participation citoyenne dans la vie communautaire de Léry	Nature-Action Québec	Implantation d'un Plan d'action en développement durable (PADD) de la collectivité	✓			Mise en place d'occasions favorisant l'implication et la participation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de citoyens ayant participé à l'élaboration du PADD – Date de création du comité de suivi
		Création d'un comité de pilotage formé de citoyens afin de participer à l'élaboration du PADD	✓				
		Animation d'un forum citoyen pour participer à l'élaboration du PADD	✓				
		Mise en place d'un comité de suivi du PADD	✓				
OBJECTIF 3.2: Améliorer la mobilité et la sécurité routière à travers la ville							
Réaménager le chemin du Lac-Saint-Louis en favorisant le respect de la limite de vitesse et en améliorant la sécurité	Service de police	Installer de nouvelles mesures de ralentissement de la circulation	✓			Augmenter la sécurité tout au long du chemin du Lac-Saint-Louis	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'icônes imprimées sur la route – Nombre de dos d'âne – Nombre de dépliants distribués
		Réaliser une campagne de sensibilisation auprès des citoyens (approche <i>Partage de la route</i>)					
Réaménager la route 132 en boulevard urbain	Ministère des Transports	Intégrer dans le Plan d'urbanisme un projet de réaménagement de la 132	✓			Réduire la vitesse dans la route 132	Date de mise en place du partenariat avec le MTQ
		Créer un partenariat avec le MTQ pour réduire la vitesse		✓			

Convertir le tracé ferroviaire en piste cyclable régionale l'été et en piste de ski de fond l'hiver	Entreprise CSX Ville de Châteauguay Ville de Beauharnois MRC de Roussillon Vélo-Québec	Établir une entente avec l'entreprise propriétaire	✓			Création d'une piste multifonctionnelle (Ex. piste cyclable et piste de ski de fond)	Date d'ouverture de la piste
		Impliquer les villes voisines dans le processus de réalisation	→				
		Aménager une piste cyclable Nombre de km aménagés			✓		
		Implanter une piste de ski de fond			✓		

OBJECTIF 3.2: Améliorer la mobilité et la sécurité routière à travers la ville (suite)

ACTIONS	PARTENAIRES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE (Sous-actions)	ÉCHÉANCE			SUIVI	
			0 à 2 ans	3 à 5 ans	6-10 ans	CIBLES	IDICATEURS
Supporter le projet d'aménagement du terminus de Châteauguay pour favoriser la mise en place d'un minibus et augmenter la fréquence du service de Léry	Conseil intermunicipal de transport du Sud-Ouest (CITSO) Ville de Châteauguay	Demeurer informé sur l'avancement du projet de terminus	→				
		S'il y a mise en place du terminus ou s'il y a augmentation notable de la population de Léry, travailler de pair avec le CITSO pour améliorer la desserte en transport en commun			✓		

OBJECTIFS 3.3 : Augmenter l'accès et l'appropriation des milieux naturels, parcs et éléments paysagers

Doter d'un statut de protection à long terme aux milieux naturels de Léry	MRD de Roussillon Gouvernement du Québec	Évaluer avec la MRC ou le gouvernement de Québec la possibilité de faire reconnaître une partie des milieux naturels comme parc régional ou provincial		✓		Doter d'un statut légal de protection les milieux naturels de Léry	Date de création du Statut légal de protection
Communiquer aux citoyens les projets d'aménagement qui ont lieu dans les milieux naturels		Distribuer des feuillets par la poste aux citoyens et ajouter sur le Site Internet de l'information		✓		Maintenir informés les citoyens en tout temps	Nombre de feuillets distribués

Entretien des parcs existants		Planifier la réfection des parcs existants de la Ville	✓			Entretien des parcs de la ville	% de parcs réaménagés
Offrir un point d'accès public à l'eau (Lac Saint-Louis)	Club Woodland	Identifier des emplacements potentiels	✓			Aménager de quais municipaux	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'emplacements potentiels – Nombre d'accès créés
		Acquérir de terrains ou créer des ententes		✓			
		Aménager des accès		✓			

6 CONCLUSION ET SUIVI

La Ville de Léry mettra en place un comité qui suivra l'évolution de la réalisation des différentes actions. Ce comité de suivi aura comme objectif d'assurer l'adaptabilité et la flexibilité du plan d'action et pourra, au besoin, apporter des modifications à l'échéancier ainsi qu'aux actions si des événements ou des imprévus avaient un impact sur leur réalisation. Le PADD se voulant un outil dynamique, il pourra être modifié afin de s'adapter à la réalité changeante du territoire.

Le travail du comité permettra à la Ville de faire un bilan public annuel de la réalisation et du suivi de ses actions. De plus, suite à l'adoption de son PADD, la Ville pourra intégrer les orientations et les actions retenues à sa planification locale, notamment à son plan d'urbanisme et à ses différents outils urbanistiques. De cette façon, tous les documents de planification de la Ville seront cohérents entre eux.

La démarche entamée il y a quelques mois par la Ville de Léry en vue de se doter d'un outil stratégique de planification a permis, non seulement de faire le point sur la situation actuelle de Léry et d'impliquer ses citoyens, mais surtout d'être résolument tourné vers l'avenir. En posant ce geste, la Ville montre qu'elle souhaite être en contrôle de son avenir. Elle démontre également qu'elle se dote de tous les outils nécessaires dans le but d'assurer une gestion adéquate et innovante de son territoire.